

Note rapide

Gestion locale
Outils/méthodes
Société
Environnement
Mobilité
Territoires
Habitat

Économie

N° 574 - octobre 2011

www.iau-idf.fr

600 000 ménages seraient utilisateurs des services à la personne en 2030



Commission européenne

En 2006, 508 000 ménages ont recours aux services à la personne en Île-de-France. Ils seraient 18 % de plus à l'horizon 2030. Paris, les Yvelines et les Hauts-de-Seine concentrent cette demande croissante. En raison du vieillissement de la population, ce sont les services aux personnes âgées qui augmenteraient le plus vite.

Depuis 2005, les services à la personne bénéficient d'une politique de soutien de l'État, inscrite dans la loi dite « loi Borloo ». Vingt et une activités sont concernées par cette loi : il s'agit des « services à la famille » comme la garde d'enfants, le soutien scolaire, des « services à la vie quotidienne » comme les travaux ménagers ou le bricolage, des « services aux per-

sonnes âgées, dépendantes ou handicapées » et de « l'intermédiation et la coordination ».

80 % des employeurs sont des particuliers

En 2006, 225 000 salariés travaillaient dans les services à la personne en Île-de-France et un ménage sur dix a recours à un de ces salariés, soit 508 000 ménages utilisateurs. Pour huit salariés sur dix, l'employeur est

un particulier. Au sein de l'Île-de-France, de fortes disparités existent selon les départements, en termes de recours aux services à la personne et de salariés disponibles.

Les salariés de particuliers employeurs sont 58 % à résider à Paris, dans les Hauts-de-Seine et les Yvelines. Les départements de la Seine-et-Marne, de l'Essonne et du Val-d'Oise sont ceux où réside la plus faible part d'entre eux (7 % chacun). Ces salariés représentent entre 2,1 % de l'ensemble des salariés résidant en Seine-et-Marne et 4,9 % à Paris.

Un recours qui augmente avec l'âge et le revenu

Le taux de recours aux services à la personne augmente avec l'âge de la personne de référence

du ménage et le niveau de revenus. Les ménages habitant à Paris, dans les Yvelines ou les Hauts-de-Seine sont proportionnellement plus nombreux à faire appel aux services à la personne : leur taux de recours, entre 13 et 14 %, est ainsi nettement plus élevé que la moyenne régionale (11 %). Les ménages de ces départements ont en effet les revenus les plus élevés de la région. La part des 75 ans ou plus y est également la plus importante.

Paris et les Hauts-de-Seine, principaux pourvoyeurs d'emplois

Paris et les Hauts-de-Seine regroupent le plus grand nombre de contrats de travail des particuliers employeurs. Plus du tiers des salariés des services à la personne franciliens travaillent chez des particuliers parisiens. Le nombre de contrats y est deux fois plus important que le nombre de travailleurs des services à la personne résidant dans ces départements. Toutefois, un salarié peut avoir plusieurs contrats : la multi-activité est importante dans les services à la personne. Paris accueille un nombre élevé de personnes âgées vivant seules. Elles sont proportionnellement plus nombreuses à Paris que dans le reste de l'Île-de-France et de la France métropolitaine. De plus, leur pouvoir d'achat est élevé : environ un quart des retraités parisiens sont d'anciens cadres. Cela favorise donc

l'appel aux services à domicile mais aussi le maintien à domicile. Cette situation est d'autant plus fréquente dans la capitale qu'elle est également liée à une faible capacité d'accueil en institution des personnes âgées.

Une demande inférieure à l'offre en Seine-Saint-Denis

En Seine-Saint-Denis, où les revenus sont les plus modestes, le taux de recours est très nettement inférieur à celui des autres départements. Les ménages y sont en effet trois fois moins nombreux à faire appel aux services à la personne que dans les Yvelines. Un taux d'activité moins élevé des femmes et des revenus plus modestes peuvent expliquer cette plus faible demande. Ainsi, moins de 5% des salariés des services à la personne de la région sont employés par des ménages du département.

Le nombre de contrats de travail est toujours supérieur ou égal au nombre de salariés des services à la personne résidant dans les départements franciliens, à l'exception de la Seine-Saint-Denis. La part de l'emploi salarié des services à la personne dans l'emploi salarié total au lieu de travail y est la plus faible de la région (1,9%). Ainsi, face à une faible demande interne de services à la personne, les salariés résidant en Seine-Saint-Denis doivent aller travailler dans d'autres départements, où la demande en services à la personne est plus forte.

Les Séquano-Dionysiens plus nombreux à travailler hors de leur département

La multiplicité des lieux de travail (plusieurs particuliers employeurs) implique de nombreux déplacements. Pourtant, les salariés des services à la personne sont nombreux à ne pas disposer de véhicule (selon une enquête du Crocis de la CCIP). Or le temps de trajet est contraint et non rémunéré. Ces problèmes de déplacements peuvent réduire l'attractivité des métiers de services à la personne.

Les salariés résidant en Seine-Saint-Denis sont les plus nombreux à devoir quitter leur département pour se rendre au domicile de leur employeur. Près des deux tiers des salariés séquanodionysiens travaillent chez un particulier employeur d'un autre département. Pour les autres départements, c'est le cas d'au plus un tiers des salariés, et seulement de 11% des salariés résidant dans les Yvelines. Cependant, compte tenu des superficies et de l'urbanisation très variables des départements franciliens et du réseau de transports inégalement réparti au sein du territoire, travailler et habiter en Seine-et-Marne peut impliquer plus de déplacements domicile-travail que de résider dans un département de petite couronne et travailler à Paris.

600 000 ménages utilisateurs en 2030

D'ici à 2030, si les comportements de recours restent constants, et si les avantages fiscaux perdurent, le simple effet des évolutions sociodémographiques (vieillesse et mode de vie) pourrait accroître de 92 000 le nombre de ménages recourant aux services à la personne. En Seine-et-Marne, la progression du nombre de ménages utilisateurs serait la plus forte (+30%) en raison du vieillissement plus rapide de la population. Elle serait la plus faible à Paris (+9%). Dans les autres départements, elle se situerait autour de 20%.

Les services d'aide à la vie quotidienne prépondérants

En 2006, en Île-de-France, près de trois demandes de services à la personne sur quatre concernent les services de la vie quotidienne, notamment le ménage, le repassage, le bricolage, les courses... À conditions fiscales inchangées, les ménages pourraient continuer à recourir majoritairement aux services d'aide à la vie quotidienne en 2030 (76% des recours), principalement à Paris et dans les Hauts-de-Seine. La Seine-et-Marne et la

Taux d'actifs résidents travaillant dans les services à la personne*

Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Île-de-France
4,9	4,2	3,0	3,0	2,1	3,6	2,3	2,6	3,4

* Nombre de salariés SAP employés par un particulier employeur / nombre de salariés total.
Sources : Insee, RP 2007 (exploitation complémentaire). Insee - Cnav, déclarations Cesu DNS Paje.

Taux de recours par tranche d'âge de la personne de référence du ménage et par département en 2006 (en %)

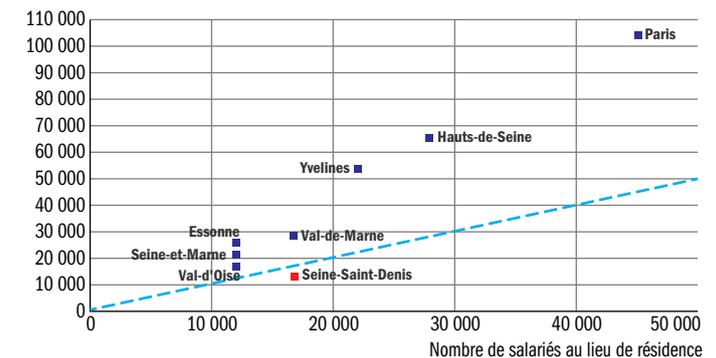
Ménage selon l'âge de la pers. de référence	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise
34 ans et moins	4,2	5,2	0,8	2,3	1,4	3,9	1,9	1,6
35 à 54 ans	13	15,5	3,5	8,7	6,8	15,4	9,8	7,7
55 à 74 ans	13,5	12,1	4	8,1	7,9	13,3	9,4	7,5
75 ans et plus	28,8	28	18,3	24,3	25,3	30,7	25,6	23,6
Ensemble	12,6	13,8	4,7	9,1	7,7	14,3	9,8	8

LECTURE : 28,8% des ménages dont la personne de référence a 75 ans ou plus ont recours aux services à la personne à Paris.

Sources : DGI - Insee, revenus fiscaux localisés et revenus disponibles des ménages pour 2006, traitement Insee.

Offre de salariés et nombre de contrats selon les départements

Nombre de contrats au lieu de travail



LECTURE : 45 000 salariés des particuliers employeurs résident à Paris qui propose 104 000 contrats de travail chez des particuliers employeurs.

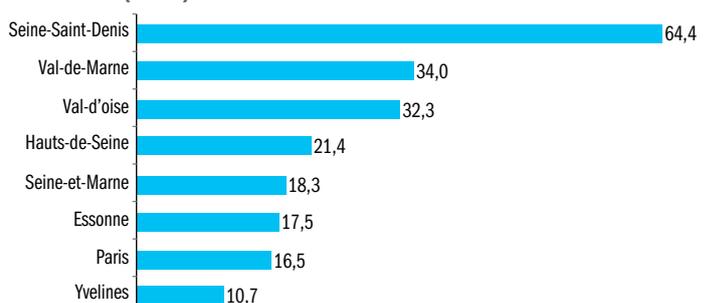
La demande (au lieu de travail) est le besoin d'un service par un ménage. Le contrat de travail correspond à un besoin d'un particulier employeur. Le salarié réalise un ou plusieurs services. L'offre (au lieu de résidence) est un actif qui travaille dans les services à la personne pour un particulier employeur. Il est considéré à son lieu de résidence.

Rouge : offre (nombre de salariés des particuliers employeurs au lieu de résidence) > demande (nombre de contrats de travail chez des particuliers employeurs au lieu de travail).

Bleu : nombre de contrats > nombre de salariés des services à la personne résidant dans le département.

Sources : Insee - Cnav, déclarations Cesu DNS Paje, 1^{er} semaine de décembre 2006.

Taux de salariés travaillant hors de leur département de résidence (en %)

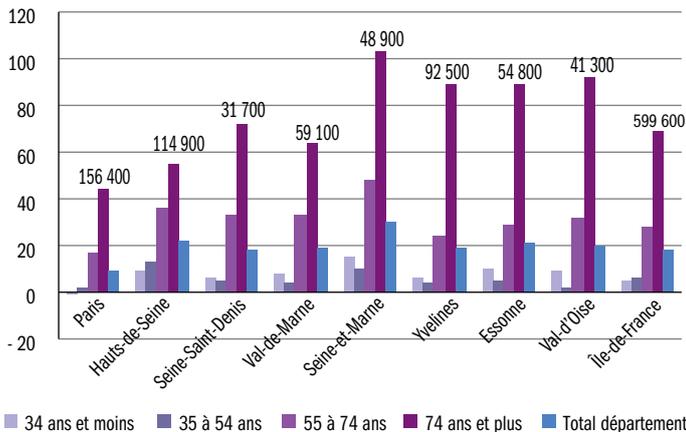


LECTURE : 64% des salariés résidant en Seine-Saint-Denis travaillent chez un particulier employeur domicilié dans un autre département.

Champs : salariés des particuliers employeurs à leur lieu de résidence (hors assistances maternelles).

Sources : Insee - Cnav, déclarations Cesu DNS Paje.

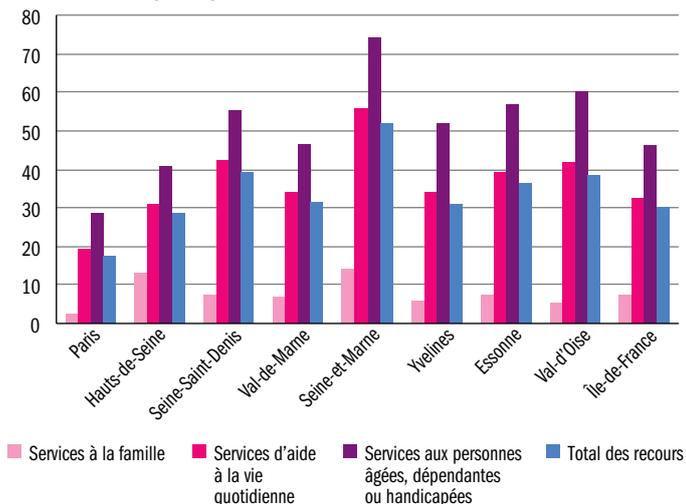
Évolution du nombre de ménages utilisateurs par classes d'âge entre 2007 et 2030 - scénario central (en %)



Lecture : entre 2007 et 2030, le nombre de ménages utilisateurs de SAP en Île-de-France augmenterait de 18 % pour atteindre 599 700. Le nombre de ménages dont la personne de référence est âgée de 74 ans et plus augmenterait de 70 %.

Sources : DGI - Insee, revenus fiscaux localisés et revenus disponibles des ménages pour 2007, traitement Insee.

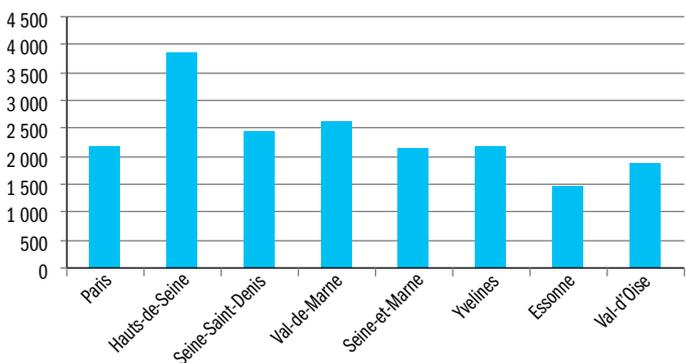
Évolution du nombre de recours par domaine d'activité entre 2007 et 2030 (en %)



Lecture : le recours des Seine-et-Marnais aux services aux personnes âgées devrait augmenter de 75 % entre 2007 et 2030.

Sources : DGI - Insee, revenus fiscaux localisés et revenus disponibles des ménages pour 2006, traitement Insee.

Perspective de croissance de l'emploi salarié des services à la personne entre 2007 et 2030 en ETP* - scénario central



* Emploi temps plein.

Sources : DGI - Insee, revenus fiscaux localisés et revenus disponibles des ménages pour l'année 2007, Omphale Projection : scénario central calé.

Seine-Saint-Denis sont les deux départements où la progression du nombre de recours aux services à la personne serait la plus forte entre 2007 et 2030.

Des besoins accrus dans les services aux personnes âgées

Le nombre de Franciliens âgés de 75 ans ou plus augmenterait de 66 % entre 2007 et 2030 et leur part dans la population passerait de 6 % à 9 %. Le nombre des personnes dépendantes vivant à domicile serait alors amené à augmenter fortement, impliquant un besoin accru d'intervenants, pour les soins comme pour les actes de la vie quotidienne. Ainsi, les services aux personnes âgées, dépendantes ou handicapées, représenteraient 11 % des recours franciliens des services à la personne en 2030 et enregistreraient la plus forte hausse dans chaque département. En raison du vieillissement de la population, cette demande augmenterait le plus nettement en Seine-et-Marne, de 74 % à l'horizon 2030. En effet, dans ce département, le nombre de ménages dont la personne de référence est âgée de 75 ans ou plus devrait doubler à l'horizon 2030. Pour cette tranche d'âge, à Paris et dans les Hauts-de-Seine, la progression du taux de recours est la plus faible de la région (41 %). Le vieillissement entre 2007 et 2030 dans ces deux départements est en effet le plus faible de la région.

Le nombre élevé de personnes âgées et l'importance des hauts revenus ne suffisent pas, à eux-seuls, à expliquer géographiquement l'intensité des recours aux services à la personne. La répartition au sein du territoire métropolitain des établissements d'hébergement pour personnes âgées et leur capacité d'accueil peuvent également constituer un des facteurs explicatifs de ces disparités de recours. L'Île-de-France apparaît sous-équipée en capacité d'accueil pour personnes âgées : 112 hébergements pour 1 000 habitants de 75 ans

ou plus contre 121 en moyenne en France.

Le recours aux services à la famille progresserait peu

En 2030, 13 % des recours franciliens concerneraient les services à la famille. Essentiellement liés à des activités d'encadrement des enfants (soutien scolaire, garde d'enfants à domicile), ces services se stabiliseraient du fait de la baisse de la population concernée (ménages de moins de 55 ans). Le nombre de jeunes enfants devrait diminuer à l'horizon 2030, entraînant une moindre croissance des besoins en garde d'enfants. La faible progression des ménages utilisateurs dans les services à la famille concerne tous les départements franciliens et en particulier Paris (+2 %). En revanche, en Seine-et-Marne et dans les Hauts-de-Seine, les recours devraient se développer dans ce type de services avec un taux deux fois plus important qu'en moyenne dans la région (+7 %). Un changement de législation (âge de la scolarité, montant de la prestation d'accueil du jeune enfant, nombre d'agrèments) ou encore de certains facteurs comme le nombre de places en crèches ou le taux d'activité des femmes, pourrait modifier cette tendance. De même, la répartition au sein du territoire francilien des structures d'accueil pour jeunes enfants pourrait influencer les taux de recours. En termes de capacité d'accueil, l'Île-de-France demeure sous-équipée, malgré une offre variée, avec en moyenne une place pour cinq enfants de moins de 3 ans. En 2009, la région compte 112 200 places en EAJE (établissement d'accueil pour jeunes enfants) pour 475 800 enfants âgés de moins de 3 ans.

Un enjeu en termes d'emplois

Ainsi, quel que soit le scénario envisagé, les besoins en services à la personne augmenteraient à l'horizon 2030, en raison de l'accroissement du nombre de personnes âgées dépendantes, mais

également des besoins de conciliation entre vie privée et professionnelle. Cette évolution devrait entraîner une croissance des postes dans les services à la personne.

En supposant que l'offre réponde à la demande dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui, en particulier en ce qui concerne le nombre d'heures travaillées par salarié dans le secteur, les 92 000 nouveaux ménages utilisateurs de services à la personne généreraient un besoin supplémentaire de 40 000 salariés d'ici à 2030, soit une progression de 18 % en 23 ans. Cela correspondrait à un accroissement de 18 000 salariés en équivalents temps plein travaillant exclusivement pour les services à la personne. La pérennisation de ces emplois est étroitement liée à la valorisation de ces filières, à travers leur professionnalisation et leur qualification.

**Bénédicte Gualbert (Crocis de la CCIP),
Carine Camors (IAU idF),
Sandrine Bouffin et
Jean Bresner (Insee Ile-de-France) ■**

Sources

- Le fichier des particuliers-employeurs de la Caisse nationale d'assurance vieillesse, qui collecte et traite les fichiers des trois modes déclaratifs de salariés de particuliers-employeurs (le chèque emploi service universel, la déclaration nominative simplifiée et la prestation d'accueil du jeune enfant) ;
- Les déclarations annuelles de données sociales (Dads) : formalité administrative annuelle obligatoire pour les établissements employeurs.
- La liste des organismes agréés de services à la personne (OASP) de l'Agence nationale des services à la personne (ANSP).
- Les revenus fiscaux de 2006 de la direction générale des impôts : les données fiscales renseignent le nombre de ménages utilisateurs et les taux de recours associés.
- Les données de l'enquête 2008 de la direction de l'Animation, de la Recherche, des Études et des Statistiques (Dares) du ministère du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique sur les utilisateurs des services à la personne.
- Les projections de ménages à l'aide du modèle « Omphale 2010 » élaboré par l'Insee.

Pour en savoir plus

- BOUFFIN S., BRESNER J., CAMORS C., et GUALBERT B. : « Les services à la personne en Ile-de-France : des emplois précaires et peu rémunérés », *Insee Ile-de-France à la page*, n° 355, avril 2011.
- DE BIASI K., « Population francilienne à l'horizon 2040 : les migrations freinent le vieillissement », *Insee Ile-de-France à la page*, n° 347, décembre 2010.
- LOUCHART Ph., *Projections de la population francilienne à l'horizon 2030*, Note rapide, n° 489, IAU idF, novembre 2009.
- CHOL A., « Les services à la personne en 2006 : une croissance continue », *Dares Premières Informations et Premières Synthèses*, n° 482, novembre 2008.
- MARBOT C., DEJONGHE V., BRUNIAUX V. : « Les salariés des particuliers-employeurs en 2006 », *Insee première* n° 1173, janvier 2008.

MÉTHODOLOGIE

Les projections réalisées définissent un nombre total de ménages. Ensuite, l'application des taux de recours, issus de la source fiscale, permet d'estimer un nombre de ménages utilisateurs de services à la personne. Enfin, la répartition par activité, issue de l'enquête Dares, permet d'obtenir le nombre de recours associés pour les services à la famille, les services d'aide à la vie quotidienne et les services aux personnes âgées ou handicapées, ainsi que le nombre total de recours.

Les projections de ménages prises en compte sont fondées sur différents scénarios d'évolution des composantes démographiques du modèle Omphale 2010 :

- Un scénario dit « central » : ce scénario utilise des hypothèses de maintien des comportements de fécondité et de migration. La mortalité baisse dans chaque région et dans chaque département au même rythme qu'en France métropolitaine.
- Un scénario de « population haute » : ce scénario combine fécondité haute (l'indice conjoncturel de fécondité aug-

mente de 0,15 jusqu'en 2015 puis reste constant), mortalité qui évolue parallèlement au scénario population haute de France métropolitaine et migration haute (solde migratoire avec l'étranger de + 150 000 contre 100 000 pour le central).

- Un scénario de « population basse » : ce scénario combine fécondité basse (l'indice conjoncturel de fécondité diminue de 0,15 jusqu'en 2015 puis reste constant), mortalité qui évolue parallèlement au scénario population basse de France métropolitaine et migration basse (solde migratoire avec l'étranger de + 50 000 contre 100 000 pour le central).

Des scénarios toujours à la hausse : dans le cas d'un scénario de population haute, le nombre de ménages utilisateurs en 2030 atteindrait 622 000 en Île-de-France (allant de 164 000 pour Paris à 33 000 en Seine-Saint-Denis). Dans le cas d'un scénario de population basse, le nombre de ménages utilisateurs s'établit à 582 000 en Île-de-France (150 000 à Paris et 31 000 en Seine-Saint-Denis).

Directeur de la publication
François Dugeny
Directrice de la communication
Corinne Guillemot
Responsable des éditions
Frédéric Theulé
Rédactrice en chef
Marie-Anne Portier
Maquette
Vay Olivier

Diffusion par abonnement
80 € par an (= 40 numéros) - 3 € le numéro
Service diffusion-vente
Tél. : 01 77 49 79 38
www.iau-idf.fr
Librairie d'Ile-de-France
15, rue Falguière 75015 Paris
Tél. : 01 77 49 77 40
ISSN 1967 - 2144